

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2013

DCM N° 13-04-14

Objet : État n°2 de régularisation des décisions modificatives.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

Cet état concerne uniquement le **Budget Principal** et présente un total général de 1 690 359.20 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 1 574 357.10 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 116 002.10 €.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la prise en compte de prochains avenants aux conventions de mandat METTIS concernant d'une part les tronçons Luxembourg/Serot, Moyen Pont et Juge Michel, pour un montant de 1 281 676.80 €, et d'autre part Borny, pour un montant de 177 263.12 € (montants identiques en recettes) ;
- la régularisation d'amortissements 2011 et 2012, suite à la sortie de biens de l'actif (opération d'ordre) : 29 965.18 €.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- les prochains avenants aux conventions de mandat METTIS précités (1 281 676.80 € et 177 263.12 €) ;
- la cession à la SAREMM d'une emprise foncière en vue de la réalisation d'une plateforme commerciale à Borny (cf DCM du 27/9/12) pour un montant de 86 555.00 €.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la remise en état, suite à des dégradations, de la fontaine place Jeanne d'Arc : 50 000.00 €. Une déclaration de sinistre a été transmise aux assurances pour remboursement de cette dépense ;

- le versement d'une subvention à la Fédération des Commerçants, dans le cadre de l'animation commerciale prévue en accompagnement de la mise en service de METTIS : 50 000.00 € (cf DCM du 28/3/13, montant déjà prévu au budget, mais en prestation) ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Ville de Metz et Haganis concernant des travaux de voirie rue du Président Roosevelt et rue du Général Walker, réalisation de la tranche 3 (cf DCM du 31/5/12) : 35 000.00 € en dépense et en recette ;
- le changement de compte de certains crédits prévus pour Metz en Fête (cf DCM du 28/3/13 - subvention au lieu de prestation) : 29 000.00 €.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- le remboursement par les assurances de la remise en état de la fontaine place Jeanne d'Arc, suite à dégradations : 50 000.00 € ;
- la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Ville de Metz et Haganis (tranche 3) : 35 000.00 € ;
- la régularisation d'amortissements suite à la sortie de biens de l'actif (opération d'ordre) : 29 965.18 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le projet d'état de régularisation des décisions modificatives présenté par le Maire pour l'exercice 2013, dont le détail est annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1 545 494.92	1 545 494.92
Mouvements positifs d'ordre	29 965.18	0,00
Mouvements négatifs réels	-1 103,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		28 862.18
Totaux	1 574 357.10	1 574 357.10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	195 289.99	86 036.92
Mouvements positifs d'ordre	0,00	29 965.18
Mouvements négatifs réels	-108 150.07	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	28 862.18	
Totaux	116 002.10	116 002.10
Totaux généraux	1 690 359.20	1 690 359.20

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Décisions budgétaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE